

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 11
Avis aux arbitres.....	p. 13
Matchs reportés jeunes.....	p. 14
Poules U11 – Phase 2	p. 15
PVs Commission Sportive	p. 16
PVs Commission Féminine.....	p. 24
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 26
PV Bureau Commission Arbitrage.....	p. 30
Informations diverses	p. 33
Mini-jeu.....	p. 35

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 28 octobre :

- Commission Sportive
- Réunion de secteur à la Chapelle Bâton

Mercredi 30 octobre :

- Interdistricts U15 G à Puymoyen
- Commission de Discipline

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



APPELS À CANDIDATURE

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL
FOOT U13 PITCHSAMEDI
5 AVRIL

JOURNÉE DES FÉMININES

SAMEDI
26 AVRIL

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

SAMEDI
17 MAIFINALES DES CHALLENGES JEUNES
(DANSAC, U15 ET U17/U18)SAMEDI
24 MAI

TROPHÉES DES CHAMPIONS SENIORS

SAMEDI
14 JUIN

REMISES DES RECOMPENSES

VENDREDI
27 JUIN

PLUSIEURS APPELS À CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES
MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON SONT LANCÉS. LES CLUBS INTÉRESSÉS
DOIVENT TRANSMETTRE LEUR DOSSIER PAR LA MESSAGERIE OFFICIELLE POUR LE
31 OCTOBRE 2024.

Plus d'informations pages 5 et 6

INTERDISTRICTS U15G

Mercredi 30 octobre à Puymoyen

Informations et joueurs convoqués pages 33 et 34

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'AG de la LFNA aura lieu le samedi 9 novembre 2024L'AG Ordinaire et Financière du District aura lieu le
vendredi 29 novembre 2024 => Plus d'informations page 3



PARTENAIRE

Votre paysagiste à Buxerolles

Forte d'une expérience et d'un professionnalisme depuis 1987 dans le monde du paysage, l'entreprise Pironnet Paysagiste située à Poitiers vous propose le meilleur de ses compétences, dans le domaine des espaces verts à savoir :

- ▶ La création d'allées, terrasses, massifs, clôtures, portails, portillons, claustras, palissades, l'engazonnement...
- ▶ L'entretien tel que la taille d'arbres et d'arbustes, la tonte, le débroussaillage.
- ▶ L'élagage, l'abattage à Poitiers et le rognage des souches.
- ▶ La location et la vente de végétaux, de terre végétale et de graviers. La livraison est possible.

Pironnet Paysagiste Poitiers (86) est pour vous la garantie d'un travail de qualité et de sérieux.



NOUVEAU : Conseils, vente et location de plantes (oliviers, palmiers, art topiaire, arbres d'ornement, arbustes, plantes méditerranéennes...), à des prix attractifs. Nous sommes situés au 7 rue du Sentier à Buxerolles (proche de la rocade N147 et du Mega Cgr). Nous effectuons également la vente d'articles de jardins : pots décoratifs, graviers décoratifs, ardoise, terre végétale...

Nous faisons la plantation, et la livraison dans les villes suivantes : Vienne 86, Poitiers 86 (Saint-Benoit, Montamisé, Mignaloux-Beauvoir, Chasseneuil-du-Poitou, Fontaine-le-Comte, Jaunay-Clan, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Nouaillé-Maupertuis, Nieuil-l'Espoir, Saint-Georges-lès-Baillargeaux...).

<<<==== *Prix du palmier à 140 euros l'unité, hauteur 1m70* <<<====

NOUVEAU : Conseils, étude paysagère et élaboration de plans de conception, afin d'aménager ou d'améliorer la structure de votre jardin : formes des allées, massifs, choix des végétaux et matériaux, etc.

“ Ouverture : Lundi au Vendredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30. ”

Contactez-les



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Lundi 28 octobre** : Réunion de secteur 7 et 8 à la Chapelle Bâton
- **Samedi 9 novembre** : Stage jeunes arbitres
- **Vendredi 29 novembre** : AG Financière au Crédit Agricole Touraine Poitou

AG DU DISTRICT

L'assemblée Générale Ordinaire et Financière aura lieu :

Vendredi 29 novembre 2024 **Au Siège du Crédit Agricole Touraine Poitou** **18 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS**

Le **correspondant** (et non le Secrétaire Général) va recevoir prochainement par courrier la convocation aux Assemblées Générales du District, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.

À cet effet, **merci de vérifier dès maintenant l'adresse postale du correspondant renseignée dans Footclubs et la modifier si nécessaire.**

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

QUELQUES RAPPELS

- Si deux clubs présentent un jeu de maillots de couleur(s) identique(s), c'est toujours au club recevant de garder le jeu de maillots qu'il avait prévu et donc au club visiteur de changer (le club recevant leur met à disposition un autre jeu de maillots de couleur(s) différente(s)). Aucun changement sur cette disposition car rien n'a été acté au niveau de la LFNA.
- Il y a encore des oublis sur la participation des remplaçants. Pensez bien à saisir les remplacements (et les blessures) sur la FMI (ou la mention « a participé » sur une feuille de match papier) car cela peut avoir des conséquences sur les réserves posées par les clubs sur la participation des joueurs en équipe supérieure notamment.
- Le Comité de Direction maintient sa disposition prévoyant que les rencontres opposant **deux clubs en infraction** de la D5 à la D2 (sans antécédents disciplinaires ou autres motifs particuliers) seront dépourvues d'arbitre officiel. Cette disposition concerne également les clubs de Ligue en infraction dont le ou les équipe(s) réserve(s) évoluent en District et s'applique à partir du week-end des 19 & 20 octobre.



APPLICATION FMI

L'application « FMI » développée par la FFF afin de permettre de faire des feuilles de match informatisées n'est plus disponible via le Play Store ou bien l'Apple Store sur les appareils récents. Pour pallier ce problème, nous avons mis à votre disposition un Drive partagé « Applications » depuis lequel vous pourrez télécharger la FMI au format .apk, vous permettant ainsi de l'installer manuellement sur votre tablette.

Pour se faire, il faut se rendre sur Google Drive depuis votre messagerie officielle avec votre tablette :

1. Installer « Google Drive » sur votre tablette si l'application n'est pas déjà installée.
2. Connectez-vous à votre « compte officielle » (**n°affiliation@lfna.fr**)
3. Allez dans l'onglet « **Fichiers** » puis « **Drive Partagés** ». Vous y trouverez un dossier « **Applications** »
4. Téléchargez le fichier « **Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk** » puis cliquez dessus pour l'installer. Il peut vous être demandé d'autoriser l'installation d'application à partir de Google Drive.

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Pour faire suite à la journée de rentrée du foot féminin, des plateaux U6-U10 100% féminin sont à nouveau organisés dans notre département.

- Samedi 9 novembre à Buxerolles (Stade André Messy)
- Samedi 16 novembre à Nieuil l'Espoir (Stade du Bois Picault)
- Samedi 23 novembre à Poitiers (3 Cités) (Stade Jean-Luc Gaboreau)
- Samedi 30 novembre à La Chapelle Bâton (Stade Municipal)

La suite du programme vous sera communiquée ultérieurement (des plateaux sont d'ores et déjà prévus en décembre).

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de compléter au plus tard le jeudi midi qui précède le plateau les questionnaires Google Forms qui seront transmis prochainement.

Nous transmettrons ensuite les informations au club organisateur du plateau.





APPELS A CANDIDATURE – saison 2024/2025

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.

Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le **31 octobre 2024**.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Date : samedi 5 avril 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- d'un autre ½ terrain ou plaine de jeux pour l'échauffement et/ou ateliers
- de 4 vestiaires minimum, 6 ou plus de préférence (16 équipes garçons et 8 équipes filles)
- de vestiaires arbitres
- d'une salle pour l'organisation du quizz PEF (capacité d'accueil : deux équipes en même temps)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNEE DES FEMININES

Date : samedi 26 avril 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 à minima / 3 terrains à 11 idéalement, de bonne qualité, tous équipés de buts à 8
- d'une salle pour l'organisation

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Date : samedi 17 mai 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité + idéalement une plaine de jeu
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES CHALLENGES JEUNES (DANSAC, U15 et U17/U18)

Date : samedi 24 mai 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11, de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- de 4 vestiaires minimum, ou plus de préférence (8 équipes le matin + arbitres)
- d'une salle pour l'organisation



TROPHEES DES CHAMPIONS SENIORS

Date : samedi 14 juin 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'une salle pour la collation des équipes
- d'un parking

REMISES DES RECOMPENSES

Date : vendredi 27 juin 2025

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 150 à 200 personnes, équipée d'une scène, vidéoprojection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking

FINALES DES COUPES SENIORS

Suite à la décision du Comité de Direction, les finales se dérouleront sur deux jours, soit le samedi 21 et dimanche 22 juin 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions) et elles seront organisées par le District de la Vienne De Football.



UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2024

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec les LABELS Fédéraux (Jeunes et Féminines) et le LABEL SENIORS LFNA, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Ces derniers vous ont été transmis par mail et sont disponibles en cliquant ici.

Les organigrammes seront à retourner par mail à l'adresse district@foot86.ffv.fr avant le **samedi 30 novembre 2024**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Vous avez reçu par mail les différents documents, ils sont aussi disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2024**.

3/ PEF

L'engagement sur la plateforme PEF est également à effectuer avant le **samedi 30 novembre 2024**.



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Lundi 4 novembre de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 16 novembre de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 23 novembre de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 30 novembre de 9h à 17h : « **Le management associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 18 janvier de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Soirées thématiques :

- Jeudi 28 novembre de 18h30 à 20h30 : « **Les différentes sources de financement de mon club** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Lundi 9 décembre de 18h30 à 20h30 : « **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

JOURNÉE D'ÉTUDE – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

Le service des Sport de Grand Poitiers vous invite chaleureusement à participer à la **Journée d'étude "Lutte contre les violences dans le sport"** qui se tiendra le 14 Novembre prochain à l'Université de Poitiers.

Cet événement, coorganisée par le CDOS 86, l'université de Poitiers, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et avec le soutien de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre d'une campagne d'information, a pour objectif de :

- **Sensibiliser** les acteurs du monde sportif aux différentes formes de violences (sexistes, physiques, psychologiques...) pouvant survenir au sein des clubs et des compétitions.
- **Partager** autour de tables rondes pour prévenir et lutter contre ces violences.
- **Favoriser** les échanges et les collaborations entre les différents acteurs du territoire.

Au programme de cette journée :

- **Conférences** animées par des experts reconnus dans le domaine.
- **Ateliers** pratiques pour développer vos compétences en matière de prévention et de gestion des conflits.

En tant qu'acteurs clés du sport sur notre territoire, vous avez un rôle en tant qu'encadrant sportif qui est essentiel à jouer dans la lutte contre les violences. Votre participation à cette journée d'étude est donc nécessaire.

N'hésitez pas à diffuser cette information auprès de **vos éducateurs sportifs et personnel encadrant**.

Cette journée gratuite d'échange et de réflexion vous est ouverte sur inscription : [Inscription journée d'étude](#)



17^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN



Le Fondation du Football lance la **17^{ème} édition des «Trophées Philippe Séguin »** dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>



**AEF 86 – INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL
DE LA VIENNE 86**

« Vivre et Transmettre sa passion »



Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine
ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE
Qui se tiendra **le samedi matin 16 novembre 2024 à partir de 9 h**

Au District de Football de la Vienne – 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS

Programme prévisionnel :

- 9 h : Accueil
- 9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale électorale et Ordinaire
 - Présentation des invités
 - Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU
 - Rapport Financier
 - Projet 2024/2025

Intervenants : Pascal GASTIEN (Ancien joueur professionnel de Niort, Marseille, Nice, Châteauroux et entraîneur de NIORT, CHATEAUROUX et CLERMONT FERRAND)

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés : Quinçay, G.J. Antoigné/A.S. Ingrandes, G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Poitiers F.C., St Benoit, Mignaloux-Beauvoir, F.C. 3 Vallées 86, A.S.A. Couronneries, Jaunay/Marigny, Naintré.

(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces dix clubs cités)

Petit rappel : Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)

Remise du Trophée C. DIACRE

Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives



S. GROLEAU
Président de l'AEF 86



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 14/11/2024	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 10 au 12/12/2024	
		Semaine 2 du 05 au 07/02/2025	
		Certification 20/03/2025	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichard@foot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

FOOTINGS COLLECTIFS

Pour ceux ou celles que cela intéresse : Albert Bouchet (CDA), vous propose de se retrouver sur certains jeudi (7 et 28 novembre) pour un footing collectif.

Départ du siège du District de la Vienne à 18h50.

Inscriptions via le lien reçu par mail.



MATCHS REPORTÉS JEUNES

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	Br	A	2	05/10/24	29593017	Gj VVM Chauvigny (2)	Naintré (2)	Gambardella Tour 4	26/10/24
U18/U17	Br	A	3	12/10/24	29593018	Naintré (2)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	02/11/24
U18/U17	Br	A	3	12/10/24	29593019	Ozon (1)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U18/U17	Br	A	3	12/10/24	29593021	Migné Auxances (3)	Gj Dissay Beaumont (1)	Occupation installation	26/10/24
U18/U17	Br	B	2	05/10/24	29593066	Poitiers Baroc (1)	Poitiers CEP (2)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	A	3	12/10/24	29607321	Naintré (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593241	Jaunay Marigny (1)	Poitiers ASAC (2)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593240	Châtelleraut Portugais (1)	St Benoit (1)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593239	Neuville (2)	Poitiers CEP (1)	Gambardella Tour 3	25/10/24
U15	Br	A	1	28/09/24	29593730	Mirebeau (1)	Gj Montasèvres (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U15	Br	A	3	12/10/24	29593755	Gj Dissay Beaumont (1)	Availles/Bonneuil (1)	Arrêté municipal	30/11/24
U15	Br	A	3	12/10/24	29593737	Châtelleraut Portugais (1)	ASM/Nord Vienne/Samarcolles/3Moutiers/St Léger/Beuxes (2)	Arrêté municipal	02/11/24
U15	Br	A	3	12/10/24	29607396	Mirebeau (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	02/11/24
U15	Br	B	3	12/10/24	29593835	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	02/11/24
U15	Br	F	3	12/10/24	29687871	Gj Sud Haut Poitou (2)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	D1	A	3	12/10/24	29594209	Châtelleraut Portugais (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	D1	B	1	28/09/24	29594158	Gj Espoir Sud Poitiers (1)	Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	A	3	12/10/24	29594209	Châtelleraut Portugais (2)	Ozon (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	B	3	12/10/24	29594236	Châtelleraut SO (1)	Gj Avenir 86 (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	B	3	12/10/24	29594238	Ouzilly/Colombiers/Thuré (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	C	3	12/10/24	29594419	Châtelleraut SO (2)	Samarcolles/Nord Vienne/3Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	C	3	12/10/24	29594421	Ozon (3)	Gj Dissay Beaumont (3)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	F	1	28/09/24	29594522	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	06/11/24
U13	Br	F	3	12/10/24	29594529	Chasseneuil St Georges (1)	Poitiers Stade (4)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	G	3	12/10/24	29594649	Gj Sud Haut Poitou (3)	Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	J	3	12/10/24	29594649	Gj VVM Chauvigny (3)	Bonneuil/Availles (2)	Arrêté municipal	06/11/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18	A	2	21/09/24	29408633	Gj 3 Vallées 86 (1)	Nieul Mignoloux (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	B	2	21/09/24	29408977	Gj Avenir 86 (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	C	2	21/09/24	29436349	Poitiers Baroc (1)	Gj Sud Haut Poitou (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	D	2	21/09/24	29436354	Jaunay Marigny (1)	Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	A	3	19/10/24	29408635	Gj Foot Sud 86 (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U18	E	3	19/10/24	29440988	Brion/SMG/Som/Chp (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	02/11/24
U18	J	3	19/10/24	29436392	Migné Auxances (2)	Neuville (1)	Gambardella Tour 3	06/11/24
U15	A	3	19/10/24	29440850	Valence en Poitou OC (1)	St Benoit (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	02/11/24
U15	B	3	19/10/24	29440857	St Savin/Vicq (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	B	3	19/10/24	29440856	Gj VVM Chauvigny (3)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	02/11/2024*
U15	C	3	19/10/24	29440862	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Naintré (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	C	3	19/10/24	29440863	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Gj Avenir 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	25/10/24
U15	D	3	19/10/24	29834267	Availles/Bonneuil (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	E	3	19/10/24	29441015	Neuville (2)	Biard (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	E	3	19/10/24	29441016	Gj Avenir 86 (2)	Gj Dissay Beaumont (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	F	3	19/10/24	29441032	Loudun (1)	Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	30/11/24
U15	G	3	19/10/24	29440886	Poitiers Stade (2)	Gj VVM Chauvigny (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	H	3	19/10/24	29441021	Gj Dissay Beaumont (2)	Gj Sud Haut Poitou (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	I	3	19/10/24	29440899	Gj Val de Vonne (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	J	3	19/10/24	29440905	Ligugé (1)	Gj Montasèvres (1)	Match précédent en retard	02/11/24
Festival Foot U13	E	1	19/10/24		Biard (1), Gj Foot Sud 86 (1), Gj Val de Vonne (1) et Gj Espoir Sud Poitiers (1)		Arrêté municipal	02/11/24
Festival Foot U13	F	1	19/10/24		Montmorillon (1), Vvonne (1), St Maurice Gençay/Br/Som/Asl/Ch (1) et Nieul L'Espoir (1)		Arrêté municipal	02/11/24
Challenge Dansac	B	1	19/10/24		Loudun (1), Châtelleraut Portugais (2) et Châtelleraut So (2)		Arrêté municipal	02/11/24
Challenge Dansac	C	1	19/10/24		Neuville (3), Ozon (3), Gj Dissay Beaumont (4) et Coussay/SOC/Pleumartin (1)		Arrêté municipal	02/11/24
Challenge Dansac	F	1	19/10/24		Migné Auxances (3), La Pallu (1), Gj Dissay Beaumont (3) et Chasseneuil St Georges (2)		Arrêté municipal	02/11/24
Challenge Dansac	I	1	19/10/24		St Savin/Vicq (1), Gj VVM Chauvigny (3), Poitiers Stade (3) et Gj 3 Vallées 86 (3)		Arrêté municipal	02/11/24

* Sauf si qualification de l'équipe encore engagée en Gambardella ou en Coupe Nouvelle Aquitaine U15, match du 26/10/24



POULES U11 – PHASE 2

U11 - Phase 2

NIVEAU 1

POULE A	POULE B
GJ DISSAY BEAUMONT 1	CHATELLERAULT SO 1
GJ FOOT SUD 86 1	GJ VVM CHAUVIGNY 1
MIGNE AUXANCES 1	NEUVILLE 1
MONTMORILLON 1	OZON 1
NOUAILLE 1	POITIERS ASAC 1
POITIERS 3 CITES 1	ST BENOIT 1
SMARVES ITEUIL 1	STADE POITEVIN 2
STADE POITEVIN 1	VOUNEUIL BERUGES 1

NIVEAU 2

POULE C	POULE D	POULE E
BONNEUIL/AVAILLES 1	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	ADRIERS 1
CHATELLERAULT SO 2	CHATELLERAULT SO 3	BUXEROLLES 1
GJ AVENIR 86 1	CISSE/AVANTON 1	GJ 3 VALLEES 86 1
GJ DISSAY BEAUMONT 2	JAUNAY MARIGNY 1	GJ VVM CHAUVIGNY 2
LA PALLU 1	L'ENVIGNE/CERNAY 1	MONTMORILLON 2
NAINTRÉ 1	MIGNE AUXANCES 2	NIEUIL L'ESPOIR 1
NEUVILLE 2	OZON 2	STADE POITEVIN 4
	THURE BESSE 1	
POULE F	POULE G	
BUXEROLLES 2	BIARD 1	
GJ SUD HAUT POITOU 1	FONTAINE LE COMTE 1	
LIGUGE 1	GJ MONTASEVRES 1	
MIGNALOUX BEAUVOIR 1	GJ SUD HAUT POITOU 2	
POITIERS 3 CITES 2	POITIERS ASAC 2	
STADE POITEVIN 3	POITIERS CEP 1	
VOUNEUIL BERUGES 2	STADE POITEVIN 5	

NIVEAU 3

POULE H	POULE I	POULE J
ASM 1	CENON/VOUNEUIL 1	CHASSENEUIL ST GEORGES 1
L'ENVIGNE/CERNAY 2	CISSE/AVANTON 2	COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN 1
LOUDUN 1	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1	GJ AVENIR 86 2
MIREBEAU 1	GJ DISSAY BEAUMONT 3	JAUNAY MARIGNY 2
SAMMARCOLLES 1	LA PALLU 2	NEUVILLE 3
ST LEGER MONBRILLAIS 1	MIGNE AUXANCES 3	OZILLY 1
TROIS MOUTIERS/NORD VIENNE 1	NAINTRÉ 2	THURE BESSE 2
TROIS MOUTIERS/NORD VIENNE 2	OZON 3	VICQ/ST SAVIN 1
POULE K	POULE L	POULE M
FONTAINE LE COMTE 2	GJ VVM CHAUVIGNY 3	CHÂTEAU LARCHER 2
GJ SUD HAUT POITOU 3	GJ 3 VALLEES 86 2	GJ FOOT SUD 86 2
GJ VAL DE VONNE 1	GJ MONTASEVRES 2	GJ VAL DE VONNE 2
POITIERS ASAC 3	GJ VVM CHAUVIGNY 4	CHÂTEAU/SMG/BRION/ASLONNES 1
POITIERS CEP 2	MIGNALOUX BEAUVOIR 2	SMARVES ITEUIL 2
VOUNEUIL BERUGES 3	MONTMORILLON 3	ST BENOIT 2
VOUNEUIL BERUGES 4	VALDIVIENNE 1	VALENCE EN POITOU OC 1
	VALDIVIENNE 2	VIVONNE 1



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 16 octobre 2024 Procès-verbal n° 08

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER.

Approbation du PV n°07 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D2	A	4	12/10/24	28899721	Naintré (2) / Cernay St Genest (1)	Arrêté municipal	03/11/24
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1) / Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	01/12/2024**
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1) / Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
D3	A	4	13/10/24	29018227	Vouillé (1) / Avanton (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900280	Châtelleraut Portugais (2) / Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900281	Colombiers (1) / Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	A	4	13/10/24	28922518	Mirebeau (2) / Moncontour (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	A	4	13/10/24	28922520	Sammarçolles (1) / Ceaux la Roche (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922608	Availles en Châtelleraut (2) / Antran (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922609	Châtelleraut Réunionnais (1) / Naintré (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922610	Thuré Besse (2) / Ozon (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922611	Châtelleraut Portugais (3) / Ouzilly (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2) / Nalliers (1)	Arrêté municipal	01/12/2024**
D4	C	4	13/10/24	28922699	St Julien l'Ars (2) / Dissay (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	E	4	13/10/24	28922878	Usson Isles (2) / Rouillé (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960252	Boivre (2) / Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960253	Chasseneuil St Georges (3) / Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	A	2	22/09/24	28955957	Les Trois Moutiers (2) / Monts sur Guesnes (1)	Problème d'éclairage	01/12/24
D5	A	4	12/10/24	28955965	Les Trois Moutiers (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	15/12/2024*
D5	A	4	13/10/24	28955967	Vendelogne (1) / Monts sur Guesnes (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	A	4	13/10/24	28955969	Moncontour/Coussay (2) / Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	B	4	13/10/24	28956057	La Pallu (3) / St Christophe (2)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	C	4	13/10/24	28956145	Dissay (3) / Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	4	13/10/24	28956147	Buxeuil (1) / Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	4	13/10/24	28956416	St Juline l'Ars/Savigny (3) / Valdivienne (3)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	I	3	06/10/24	28956592	FC 3 Vallées 86 (5) / Blanzay (1)	Engagement tardif	01/12/24

* Sauf si les équipes se font éliminer des Coupes le 3/11/24 leur match pourrait être avancé au 24/11/24

**Sauf si les équipes sont encore qualifiées en Coupe Nouvelles Aquitaine tour du 3/11/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	1	29/09/24	29683343	Monts sur Guesnes (1) / Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	03/11/24
Coupe Louis David	2	3/11/24		Mirebeau (1) / Monts sur Guesnes (1) ou Châtelleraut Réunionnais (1)	Report Tour 1	24/11/24
Challenge des Réserves	1	29/09/24	29683958	Dissay (2) / Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	03/11/24
Challenge des Réserves	2	3/11/24		Availles en Châtelleraut (2) / Dissay (2) ou Sammarçolles (2)	Report Tour 1	24/11/24

DEPARTEMENTAL 5

La commission prend note des engagements tardifs suivants :

- de l'équipe de **FC 3 Vallées (5)** et l'intègre dans **la poule I** à la place de l'exempt et débutera le 6/10/24



contre Blanzay (1) match reporté au 1/12/24. Par conséquent l'équipe de FC 3 Vallées (5) est déclarée perdante par pénalité sur les matchs ci-dessous :

Match n° 28956582 : FC 3 Vallées (5) – Sommières St Romain (2) en poule I du 8/09/24

Match n° 28956587 : Availles Limouzine/Pressac (1) – FC 3 Vallées 86 (5) en poule I du 22/09/24

- de l'équipe de **Poitiers ASAC (3)** et l'intègre dans **la poule H** à la place de Blanzay (2) et débutera le 27/10/24 contre Coulombiers (1).

La match Poitiers ASAC (3) – Vivonne (2) est reporté au 1/12/24

Par conséquent l'équipe de Poitiers ASAC (3) est déclarée perdante par pénalité sur les matchs ci-dessous :

Match n° 28960408 : Poitiers ASAC (3) – Aslonnes (1) en poule H du 8/09/24

Match n° 28960410 : Brion St Secondin (3) – Poitiers ASAC (3) en poule H du 22/09/24

Match n° 28960325 : Poitiers ASAC (3) – Champagné St Hilaire (1) en poule H du 06/10/24

Match n° 28960330 : Smarves Iteuil (3) – Poitiers ASAC (3) en poule H du 13/10/24



COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 2^{ème} tour 3/11/24

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	Date
1	Archigny 1	D5D	Leigne S/Usseau 1	D3B	
2	Asm 1	D4A	Poitiers Portugais 1	D4F	
3	Avanton 1	D3A	Pleumartin La Roche Posay 1	D4C	
4	Blanzay 1	D5I	Chateau Larcher 2	D3D	
5	Bonnes 1	D5D	Leignes S/Fontaine 1	D3C	
6	Buxerolles 3	D3A	Chasseneuil St Georges 2	D3C	
7	Ceaux La Roche 1	D4A	Boivre 1	D3A	
8	Chapelle Viviers 1	D5G	Vallee Du Salleron 1	D4C	
9	Chatain 1	D4E	Mazerolles Lussac 1	D5G	
10	Cisse 1	D4F	Jardres 1	D4C	
11	Coulombiers 1	D5H	Mignaloux Beauvoir 2	D3C	
12	Coussay 1	D3A	Colombiers 1	D3B	
13	Dienne 1	D5F	Valence En Poitou Fc 1	D4E	
14	F.C. Beaulieu 1	D4F	Valence En Poitou Oc 1	D3D	
15	L Envigne 1	D5B	Les 3 Moutiers 1	D4A	
16	Lavoux Liniers 1	D5F	Coussay Les Bois 1	D3B	
17	Loudun 1	D4A	Beaumont St Cyr 3	D3B	2/11/24
18	Mirebeau 1	D3A	Monts S/Guesnes 1 OU Châtelleraut Réunionnais 1	D5A ou D4B	24/11/24
19	Moncontour 1	D4A	Ouzilly 1	D4B	
20	Nieuil L Espoir 2	D3C	Quincay 1	D3A	
21	Paizay Le Sec 1	D4C	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D4E	
22	Pouille Terce 1	D5D	Cenon/Vouneuil 1	D3B	
23	Sammarcolles 1	D4A	Ozon 2	D3B	
24	Sillars 1	D5G	Poitiers Asac 1	D3C	
25	Sommieres St Romain 1	D4E	Vivonne 1	D3D	
26	St Savin St Germain 2	D4C	St Saviol 1	D3D	

Organisation du 2ème tour de Coupe Louis David

23 équipes qualifiées du tour 1

2 équipes de D5 éliminées du Tour 2 de Coupe Nouvelle Aquitaine

6 équipes de D4 éliminées du Tour 1 de Coupe Nouvelle Aquitaine

22 équipes de D3 non engagées ou éliminées du Tour 1 de Coupe Nouvelle Aquitaine

Soit un nombre de matchs au 1er tour de : 26 matchs et une équipe exempte (Vouillé)

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.



CHALLENGE DES RESERVES

CHALLENGE DES RÉSERVES : 2^{ème} tour 3/11/24

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	Date
1	Adriers 2	D5I	Acg Foot Sud 86 2	D3D	
2	Availles En Chatelleraut 2	D4B	Dissay 2 ou Sammarçolles 2	D5B ou D5A	24/11/24
3	Bouresse/Queaux Moussac 2	D5I	Valdivienne 2	D3C	
4	Brion St Secondin 2	D5I	Fontaine Le Comte 3	D4D	
5	Chasseneuil St Georges 3	D4F	Antran 2	D4B	
6	Colombiers 2	D5B	Vicq S/Gartempe 2	D3C	
7	Coussay Les Bois 2	D4B	Avanton 2	D5E	
8	Ingrandes 2	D5B	Mirebeau 2	D4A	
9	Chatelleraut Portugais 2	D3B	La Pallu 2	D4A	
10	Leigne/Usseau 2	D5B	Poitiers Asac 2	D5E	
11	Leignes S/Fontaine 2	D4C	Fleure 2	D3D	
12	Les 3 Moutiers 2	D5A	Neuville 3	D2A	
13	Lusignan 2	D4E	Poitiers Gibauderie 2	D4D	
14	Migne Auxances 2	D3B	Thure Besse 2	D4B	3/11/24
15	Cenon/Vouneuil 2	D5C	Montamisé 2	D4C	
16	Montmorillon 3	D3C	3 Valles 86 3	D4D	
17	St Saviol 2	D4E	Nalliers 2	D5D	
18	Nieuil L Espoir 3	D4D	Nouaille 3	D3C	
19	Nord Vienne 2	D4A	Boivre 2	D4F	
20	Oyre Dange 2	D3B	Jaunay Marigny 2	D4F	2/11/24
21	Ozon 3	D4B	Poitiers 3 Cites 2	D3A	
22	Quincay 2	D5E	Biard 2	D4F	
23	Rouille 2	D4E	Chateau Larcher 3	D4D	3/11/24
24	Sevres Anxaumont 2	D4D	Vallee Du Salleron 2	D5G	
25	St Benoit 2	D3D	Mignaloux Beauvoir 3	D4D	2/11/24
26	St Christophe 2	D5B	Beaumont St Cyr 4	D4F	
27	Valence En Poitou OC 2	D5I	St Julien L Ars 2	D4C	
28	St Savin St Germain 3	D5D	St Maurice Gencay 2	D4E	
29	Usson L'Isle 2	D4E	Poitiers Cep 2	D3D	
30	Vendelogne 2	D5E	Naintre 3	D4B	
31	Vivonne 2	D5H	Smarves Iteuil 2	D3D	
32	Payroux Charroux Mauprevoir 2	D5I	Vouneuil Beruges 2	D4F	

Organisation du 2^{ème} tour du Challenge des réserves

- 10 équipes qualifiées du Tour 1
- 10 équipes de D5
- 30 équipes de D4
- 13 équipes de D3
- 1 équipe de D2



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1^{er} tour le 3/11/24					
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	date
1	Antran 3	D5B	Moncontour/Coussay 2	D5A	
2	Availles Limouzine.Pressac 2	D5G	Jardres 2	D5D	
3	3 Vallées 86 4	D5F	Nouaillé 4	D5H	
4	La Pallu 3	D5B	Coussay Les Bois 3	D5C	
5	Loudun 2	D5A	Availles En Chatelleraut 3	D5C	3/11/24
6	Montmorillon 4	D5G	Sèvres Anxaumont 3	D5D	
7	Naintré 4	D5C	Cernay St Genest 2	D5B	3/11/24
8	Nord Vienne 3	D5A	Lavoux Liniers 2	D5D	
9	Oyré Dangé 3	D5C	Montamisé 3	D5D	3/11/24
10	Poitiers 3 Cités 3	D5F	Smarves Iteuil 3	D5H	
11	Smarves Iteuil/Mignaloux 4	D5F	Rouillé 3	D5H	
12	St Benoit 3	D5E	Fleuré 3	D5F	3/11/24
13	St Julien L Ars/Savigny 3	D5F	Valdivienne 4	D5G	
14	Ingrandes 3	D5C	St Léger Montbrillais 2	D5A	
15	St Maurice Gencay 3	D5H	Sommieres St Romain 2	D5I	
16	Valdivienne 3	D5F	Poitiers Cep 3	D5E	03/11/2024
17	Vicq S/Gartempe 3	D5C	Jaunay Marigny 3	D5E	

Organisation du 1^{er} tour du Challenge Marcel Renaudie : 35 équipes

27 équipes ne participant pas à d'autres Coupes.

8 équipes éliminées du 1er tour du challenge des Réserves

Soit un nombre de matches au 1er tour de : 17 et une équipe exempte (Brion St Secondin 3)

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Eric Maïoroff

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 23 octobre 2024 En Consultation électronique Procès-verbal n° 09

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°08 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	5	20/10/24	28899526	Châtelleraut Portugais (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	4	12/10/24	28899721	Naintré (2)	Cernay St Genest (1)	Arrêté municipal	02/11/24
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	22/12/2024**
D2	B	5	20/10/24	28899949	St Julien L'Ars (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	5	20/10/24	28899953	Chauvigny (3)	FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	03/11/24
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
D3	A	4	13/10/24	29018227	Vouillé (1)	Avanton (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900280	Châtelleraut Portugais (2)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	22/12/24
D3	B	5	13/10/24	28900281	Colombiers (1)	Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	C	5	20/10/24	28900372	Nouaillé (3)	Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	C	5	19/10/24	28900373	Valdivienne (2)	Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D3	D	5	19/10/24	28900499	ACG Foot Sud 86 (2)	St Savioil (1)	Arrêté municipal	30/11/24
D4	A	4	13/10/24	28922518	Mirebeau (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	A	4	13/10/24	28922520	Sammarçolles (1)	Ceaux la Roche (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922608	Availles en Châtelleraut (2)	Antran (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922609	Châtelleraut Réunionnais (1)	Naintré (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922610	Thuré Besse (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922611	Châtelleraut Portugais (3)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	01/12/2024**
D4	C	4	13/10/24	28922699	St Julien l'Ars (2)	Dissay (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922793	Savigny L'Evescault (1)	Poitiers Gibauderie (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922794	Sèvres Anxaumont (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922796	Vernon (1)	FC 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	E	4	13/10/24	28922878	Usson Isles (2)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	E	5	20/10/24	28922885	Valence en Poitou FC (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960252	Boivre (2)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960253	Chasseneuil St Georges (3)	Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	6	27/10/24	28960257	Beaumont St Cyr (4)	Poitiers Portugais (1)	Coupe de France	15/12/24
D5	A	4	12/10/24	28955965	Les Trois Moutiers (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D5	A	4	13/10/24	28955969	Moncontour/Coussay (2)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	A	5	20/10/24	28955972	St Léger de Montbrillais (2)	Vendelogne (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	A	5	20/10/24	28955973	Sammarçolles (2)	Les Trois Moutiers (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	B	4	13/10/24	28956057	La Pallu (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	C	4	13/10/24	28956145	Dissay (3)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	4	13/10/24	28956147	Buxeuil (1)	Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	5	20/10/24	28956151	Availles en Châtelleraut (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	5	19/10/24	28956153	Canon/Vouneuil (2)	Dissay (3)	Arrêté municipal	14/12/24
D5	D	5	20/10/24	28956243	Bonnes (1)	Sèvres Anxaumont (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	4	13/10/24	28956416	St Julien l'Ars/Savigny (3)	Valdivienne (3)	Arrêté municipal	01/12/2024*
D5	F	5	20/10/24	28956421	FC 3 Vallées 86 (4)	Montamisé (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	H	5	20/10/24	28960335	Champagné St Hilaire (1)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	H	5	20/10/24	28960334	Poitiers ASAC (3)	Vivonne (2)	Engagement tardif	01/12/24
D5	H	6	27/10/24	28960340	Coulombiers (1)	Poitiers ASAC (3)	Engagement tardif	15/12/24
D5	I	3	06/10/24	28956592	FC 3 Vallées 86 (5)	Blanzay (1)	Engagement tardif	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956601	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriers (2)	Arrêté municipal	15/12/24

* Sauf si les équipes se font éliminer des Coupes le 3/11/24 leur match pourrait être avancé au 24/11/24
** Sauf si l'une des équipes est encore qualifiée en Coupe Nouvelle Aquitaine



SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Challenge des Réserves	1	29/09/24	29683958	Dissay (2) / Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	03/11/24
Challenge des Réserves	2	3/11/24		Availles en Châtellerault (2) / Dissay (2) ou Sammarçolles (2)	Report Tour 1	24/11/24

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 28899714 : Availles en Châtellerault (1) – Neuville (3) en poule A du 06/10/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°6 (16/10/24) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Neuville (3) pour en donner le gain à l'équipe d'Availles en Châtellerault (1) (3-0, 3 points).

Match n° 28899944 : Montmorillon (2) – St Maurice Gençay (1) en Poule B du 12/10/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°6 (16/10/24) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Match n° 28899947 : Rouillé (1) – Chauvigny (3) en Poule B du 12/10/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°6 (16/10/24) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

DEPARTEMENTAL 4

Match n°28922615 : Naintré (3) – Thuré Besse (2) en poule B du 20/10/24

1^{er} forfait de l'équipe de Thuré Besse (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Thuré Besse.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 28956417 : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en poule F du 13/10/24

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°6 (16/10/24) qui donne match perdu par pénalité (0-3, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités sans en donner le gain à l'équipe de Dienné (0-1, 0 point)

Match n°28956069 : L'Envigne (1) – Orches (1) en poule B du 26/10/24

Demande du club d'Orches pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Si la demande peut être satisfaite, les frais de l'arbitre seront à la charge du club d'Orches

Match n°28956249 : Archigny (1) – Bonnes (1) en poule D du 27/10/24

Demande du club de Bonnes pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Si la demande peut être satisfaite, les frais de l'arbitre seront à la charge du club de Bonnes

Match n° 28956519 : Sillars (1) – La Chapelle Viviers (1) en poule G du 26/10/24

Demande du club de La Chapelle Viviers pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Si la demande peut être satisfaite, les frais de l'arbitre seront à la charge du club de La Chapelle Viviers



Forfait

Match n° 28956241 : Archigny (1) – Nalliers (2) en poule D du 20/10/2024

2^{ème} forfait de l'équipe de Nalliers (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Nalliers.

Match n° 28956331 : Boivre (3) – Avanton (2) en poule E du 20/10/2024

3^{ème} forfait de l'équipe de Boivre (3) (sans déplacement de l'équipe d'Avanton (2))

Amende de 35€ au club de Boivre.

Match n° 28956514 : Adriers (1) – Availles Limouzine/Pressac (2) en poule G du 19/10/2024

2^{ème} forfait de l'équipe de Availles Limouzine/Pressac (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Availles Limouzine.

TRANSMISSION TARDIVE FMI

Amende de 27€

Match n° 28922974 : Biard (2) – Migné Auxances (3) en D4 poule F du 20/10/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION FEMININE

Réunion du mercredi 23 octobre 2024

En consultation électronique

Procès-verbal n° 05

Président M. Laurent LARBALETTE

Présents MM. Marion BERGER, Sandrine BOURCIER, Claire LASMIER, Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Guillaume FAUSTIN-LEYBACH, Tony FELIX, Vincent LEPROUST, Stéphane QUARESMA.

Approbation du PV n°04 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2	/	4	13/10/24	29235075	Jaunay Marigny (2)	St Eanne (1)	Arrêté municipal	27/10/24
Fém D3	/	4	13/10/24	29405564	Venise Verte (1)	Fleuré/Vernon (1)	Arrêté municipal	27/10/24
Fém D3	/	4	13/10/24	29405565	Naintré (1)	ASM/Les 3 Moutiers (1)	Arrêté municipal	27/10/24
Festival Foot U13F	D	4	19/10/24		La Chapelle Bâton (1), Montmorillon (1) et Lusignan (1)		Arrêté municipal	02/11/24

Championnat U11-U13F à 8 – Poules phase 2

Poule A

AVENIR 79 (1)
BRESSUIRE (1)
NIORT CHAMOIS/CHAURAY/ECHIRE (1)
NIORT ST FLORENT (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)

Poule B

BOUTONNAIS FC (1)
GJVVM CHAUVIGNY (1)
LUSIGNAN (1)
POITIERS 3 CITES (1)
STADE POITEVIN (1)

Poule C

BUXEROLLES / VOUNEUIL BERUGES (1)
GJ AVENIR 86 (1)
GJ ESPOIR NORD EST 79 (1)
GJ SAINT VARAUDAISE (1)
GJ SUD HAUT POITOU (1)
LOUDUN (1)

Poule D

CHERVEUX (1)
GATI FOOT (1)
NIORT CHAMOIS/CHAURAY/ECHIRE (2)
NIORT ST FLORENT (2)
PAYS NEO CRECHOIS (1)
VENISE VERTE/ST LIGAIRE (1)

Poule E

GJ VVM CHAUVIGNY (2)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
MONTMORILLON (1)
NEUVILLE (1)
NIEUIL L'ESPOIR (1)



Championnat U15F à 11 – Poules phase 2

Poule A (Haute)

BRESSUIRE (1)
MONTMORILLON (1)
NIORT CHAMOIS/CHAURAY/ECHIRE (1)
NIORT ST FLORENT (1)
POITIERS 3 CITES/ASAC (1)
POITIERS STADE (1)

Poule B (Basse)

GJ VVM CHAUVIGNY (1)
LUSIGNAN (1)
NEUVILLE (1)
NIEUIL L'ESPOIR (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
VOUNEUIL BERUGES/BUXEROLLES (1)

Rappel des journées de la 2^{ème} phase

9 novembre ; 16 novembre ; 23 novembre ; 30 novembre et 14 décembre
Rattrapage : le 7 décembre

Transmissions tardives ou feuilles de match manquantes

Amende 15 €

Match n° 29242216: Buxerolles/Vouneuil Béruges-Gj VVM Chauvigny en U11-U13F Poule D du 05/10/24 (reconductible jusqu'à reception)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 23 octobre 2024
Procès-verbal n° 07

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 06 du mercredi 09 octobre sans modification mais avec la précision suivante :

Les droits d'appel, d'évocation, de réserve ou de réclamation ont été actualisés, conformément aux tarifs publiés le 08/10/24 sur le site du District.

Procès-verbaux concernés : les 02 du 18/09/24, 03 du 25/09/24 et 05 du 09/10/24.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Leigné sur Usseau	Poitiers Gibauderie
Avanton	Leignes sur Fontaine	Rouillé
Availles en Châtelleraut	Ligugé	Sammarçolles
Cernay St Genest	Lusignan	Sèvres Anxaumont
Boivre	Mazerolles Lussac	Smarves Iteuil
Brion St Secondin	Migné Auxances	St Benoît
Buxerolles	Montmorillon	St Julien l'Ars
Cenon / Vouneuil	Naintré	St Maurice Gençay
Châtelleraut Portugais	Neuville	St Savin St Germain
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	Stade Poitevin
Colombiers	Nord Vienne	Usson l'Isle
Coussay les Bois	Nouaillé Maupertuis	Valdivienne
Dissay	Oyré Dangé	Vicq sur Gartempe
FC 3 vallées 86	Ozon	Vivonne
Fleuré	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouillé
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
GJ Val de Vonne	Poitiers Cep	



DOSSIER EN INSTANCE

Match n° 29018228 : Mirebeau (1) - Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule A du 13/10/24 à 15h

Match n° 28956417 : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en Départemental 5 poule F du 13/10/24 à 13h15

Évocation.

La Commission a constaté la présence de M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU :

- sur le banc de touche de la rencontre n° 29018228 en Départemental 3 poule A : Mirebeau (1) – Poitiers 3 cités (2) le 13/10/24 à 15h à Mirebeau.

- en tant qu'arbitre sur la rencontre en rubrique n° 28956417 en Départemental 5 poule F : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) le 13/10/24 à 13h15 à Poitiers (terrain St Nicolas).

La Commission a reçu les rapports de :

Pour le club de Poitiers 3 cités :

M. Yendoudananin LARE (capitaine de l'équipe 3)

Pour le club de Dienné :

M. Arnault MATTEO (Président du club)

M. Killian AIME (capitaine)

M. Rémi BREGEAT (arbitre assistant)

La Commission renouvelle sa demande de rapports **individuels**, sur la présence de M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU à ces matchs, à recevoir avant le **mercredi 30 octobre 2024**, terme de rigueur à :

M. Pierre AUDIGUET, arbitre désigné pour la rencontre : Mirebeau 1 – Poitiers 3 cités 2

Pour le club de Mirebeau :

M. Laurent AGUILLON (Président et banc de touche)

M. Mohammed ZOUGGARI (banc de touche)

M. Pascal PORTRON (banc de touche)

Pour le club de Poitiers 3 cités :

M. Simon FAYE (Président du club)

M. Saindou INZOUDDINE (banc de touche de l'équipe 2)

M. Christian MONGNEHI (banc de touche de l'équipe 2)

M. Younes GHAZZAF (capitaine de l'équipe 2)

M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU, arbitre de la rencontre Poitiers 3 cités 3 – Dienné 1.

M. N'Fanly DOUMBOUYA (banc de touche de l'équipe 3 et arbitre assistant)

Dossier en instance.



DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900372 : Nouaillé (3) – Poitiers Asac (1) en poule C du 20/10/24

Match non joué suite à un arrêté municipal.

Courriels des clubs de Poitiers Asac (21/10/24 à 16h09) et Nouaillé (20/10/24 à 9h20 et 21/10/24) à 16h45)

Considérant que l'arrêté municipal de la commune de Nouaillé interdisait l'utilisation des stades d'entraînement et honneur le 20/10/24.

Considérant que le club de Poitiers Asac a été informé, même tardivement, de l'arrêté municipal.

Considérant que le club de Nouaillé n'a pas tout mis en œuvre afin de prévenir l'arbitre désigné pour la rencontre et lui éviter le déplacement.

Par ces motifs donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Dossier transmis à la Commission Sportive.

Les frais de déplacement de l'arbitre désigné pour la rencontre M. Thor TRUTON (41,92€) sont à la charge du club de Nouaillé.

Dossier classé.

Match n° 28900499 : ACG Foot Sud 86 (2) – St Saviol (1) en poule D du 19/10/24

Match non joué suite à un arrêté municipal.

Courriels du club de St Saviol (21/10/24 à 13h55 et 17h53)

Considérant que l'arrêté municipal de la commune de Civray interdisait l'utilisation des terrains de football du complexe Beauséjour du samedi 19 au dimanche 20 octobre inclus.

Considérant que la rencontre était prévue le samedi 19 octobre 2024 et que seul le complexe Beauséjour de Civray est équipé d'un éclairage homologué pour la compétition, ce qui n'est pas le cas du stade de Genouillé.

Considérant que même si l'arrêté municipal est daté du 18/10/24, rien n'indique qu'il a été transmis au club de l'ACG Foot Sud 86 à cette date.

Par ces motifs donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Dossier transmis à la Commission Sportive.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956151 : Availles en Châtelleraut (3) – Ingrandes (3) en poule C du 20/10/24

Match non joué suite à un arrêté municipal.

Courriel du club d'Ingrandes (19/10/24 à 20h28)

Considérant que l'arrêté municipal de la commune d'Availles en Châtelleraut interdisait l'accès au terrain engazonné n° 2.

Considérant le courriel de la Mairie d'Availles en Châtelleraut (22/10/24 à 14h29) sur l'établissement et la modification de l'arrêté municipal.

Par ces motifs donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Dossier transmis à la Commission Sportive.

Dossier classé.

Match n° 28956244 : Montamisé (3) – St Savin St Germain (3) en poule D du 20/10/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de St Savin St Germain (3) d'un joueur (licence n° 2546298478) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Savin St Germain lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 30 octobre 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.

**U 16 / U 17****Match n° 29593119 : Loudun (1) – Availles Bonneuil (1) en Poule A du 05/10/24**

Évocation transmise par la Commission des Jeunes

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 06 du 16/10/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Loudun d'un joueur (licence n° 9602286212) U18.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Loudun a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 20/10/24 à 17h47).

Considérant la parution du journal Foot Vienne n° 606 du 30/08/24 qui comporte une erreur sur la participation des joueurs U18.

Considérant que cette erreur a été rectifiée par courriel du District du 30/08/24.

Considérant l'article 153.1es RG de la FFF

Participation dans une équipe de catégorie d'âge inférieure

En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne.

Considérant que le club n'a inscrit le joueur en cause que lors de sa première participation à la phase de Brassage (exempte le 28/09/24).

Considérant que la présence du joueur a pu influencer le résultat de la rencontre.

Par ces motifs donne le match à rejouer, sans la présence de joueurs U18, à une date ultérieure à fixer par la Commission des Jeunes.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes.

Dossier classé.

DIVERS**Courriel du club de Jaunay Marigny :**

Réponse par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28899948 : Ligugé (3) – Rouillé (1) en Départemental 2 Poule B du 20/10/24
- Match n° 28900375 : Mignaloux Beauvoir (3) – Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 3 Poule C du 20/10/24
- Match n° 28956063 : Orches (1) – Leigné sur Usseau (2) en Départemental 5 Poule B du 20/10/24
- Match n° 29440904 : Poitiers Cep (1) – Poitiers 3 cités (1) en Challenge U15 Poule J du 19/10/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du Bureau du lundi 21 octobre 2024 Procès-verbal n°1

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

Assistent : MM. BENITO Paul et FLOZE Tanguy (en visioconférence), BOUCHET Albert

AUDITION

Attendu que le licencié n°2543014963 est présent à son audition,

Bruno DUPUIS, Président de la CDA, rappelle les raisons pour lesquelles il est auditionné ce jour,

Attendu que l'intéressé nous expose son manque de motivation à la suite de 2 événements passés lors de la saison dernière,

Attendu qu'en cas de note inférieure à 10 sur le test théorique (moyenne des deux notes) ou de non-réalisation (note = 0), l'arbitre est classé dans la catégorie inférieure à l'issue de la saison (cf art 18 – classement des arbitres du règlement intérieur de la CDA).

Attendu qu'en plus de la disposition suivante, l'intéressé avait obtenu une moyenne inférieure à la moyenne recommandée sur 2 observations,

Attendu que l'intéressé n'a pas souhaité donner suite aux différentes sollicitations de la Commission Départementale d'Arbitrage sur la formation continue, ne participant ni aux écoles d'arbitrage, ni à Evalbox et aux autres actions mises en place.

Attendu que l'intéressé n'avait pas souhaité donner suite non plus au stage arbitre assistant spécifique qui s'est tenu le 25 novembre 2023 à Beauvoir s/Niort.

Attendu que l'intéressé était classé Arbitre Assistant D2 au cours de la saison 2023/2024 mais qu'il a donc été rétrogradé D4 à l'issue de cette même saison (application art 18 RI).

Attendu l'article 18 du Statut de l'Arbitrage :

« L'arbitre est tenu de suivre les stages ou journées de formation organisés à son intention et peut être sanctionné pour son ou ses absences. »

Attendu que l'intéressé, sur ses huit désignations cette saison, n'en a honoré que deux, les 25/08 et 01/09 (désignations arbitre assistant). Il a été considéré excusé sur une seule (14/09) suite à un appel adressé à Bruno DUPUIS (astreinte). La commission retient 4 absences non excusées (08/09, 29/09, 06/10 et 13/10).

Attendu l'article 39 du Statut de l'Arbitrage :

« Les Commissions de l'Arbitrage peuvent prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental. »



Attendu que l'on peut donc ici retenir le motif suivant : « *non-respect des obligations administratives découlant de sa fonction* ».

Attendu qu'au cours de l'audition, l'intéressé doit tenir informé la commission par écrit de la poursuite ou non de sa fonction,

Le bureau de la CDA prononce la non-désignation pour une durée de 2 mois dont 1 avec sursis (art. 39 du statut de l'arbitrage) à l'encontre de l'intéressé.

BILAN TESTS PHYSIQUES

Conformément au calendrier prévisionnel qui a été transmis en début de saison, cinq sessions + deux rattrapages de tests physiques se sont tenus depuis le début de la saison.

- 18 arbitres ont participé à la première session le mardi 10 septembre (18 réussites).
- 18 arbitres ont participé à la seconde session le jeudi 12 septembre (18 réussites).
- 20 arbitres ont participé à la troisième session le samedi 14 septembre (20 réussites).
- 9 arbitres ont participé à la quatrième session le mardi 17 septembre (8 réussites, 1 échec).
- 13 arbitres ont participé à la cinquième session le samedi 21 septembre (12 réussites, 1 échec).
- 2 arbitres ont participé à la première session de rattrapage le mardi 15 octobre (2 réussites)
- 2 arbitres ont participé à la seconde session de rattrapage le samedi 19 octobre (2 réussites)

Pour rappel, le test physique est obligatoire pour les D1, D2, D3, AAD1 et AAD2.
Il est facultatif pour les ARBITRES D4, JAD et STAGIAIRES. (Art 18 du RI)

L'échec aux tests physiques entraîne une rétrogradation (sauf pour les D4) tandis que la réussite au test physique permet :

- D'être désigné en cas de besoin dans la catégorie supérieure.
- De prétendre à une promotion accélérée en cours de saison ou en fin de saison.

Point par catégorie :

D1 : 12 réussites.

AAD1 : 4 réussites.

D2 : 16 réussites dont 14 au niveau supérieur (D1).

AAD2 : 7 réussites

D3 : 14 réussites dont 13 au niveau supérieur (D2), 3 absences.

Situation Mme TOURRAIS Isabelle

Le Bureau constate n'avoir reçu aucun justificatif à ce jour sur l'ensemble des sessions. L'intéressée est rétrogradée D4.

Situation M. TERRONES Lilian

Le Bureau accuse réception de l'indisponibilité médicale avec justificatif du 08/08 au 08/12/2024. L'intéressé sera convoqué à une session de rattrapage ultérieure.

Situation M. CHARUAULT Christophe

Le Bureau accuse réception des indisponibilités médicales avec justificatif du 06/09 au 26/09/2024 et du 16/10 au 12/11/2024. L'intéressé sera convoqué à la session de rattrapage du 17 novembre 2024.



D4 : 12 réussites, tous au niveau supérieur (D3), un échec, 1 excusé.

Situation M. PINARD Alexandre

Le Bureau accuse réception de l'indisponibilité professionnelle avec justificatif sur les cinq sessions initiales. L'intéressé sera convoqué à la session de rattrapage du 17 novembre 2024.

Stagiaires :

Les arbitres stagiaires ont été cordialement conviés à participer aux tests physiques.

3 stagiaires seniors ont réussi le test D3.

4 stagiaires jeunes ont réussi le test JAD.

STAGE JEUNES ARBITRES

Le stage jeunes arbitres aura lieu le samedi 9 novembre 2024 au complexe sportif de St Nicolas à Poitiers.

Un programme a été présenté par Paul BENITO et Tanguy FLOZE. Celui-ci est validé par le Bureau.

SUIVI INDISPONIBILITÉS ET ABSENCES

Pour rappel, l'article 19 du règlement intérieur prévoit que l'arbitre a **8 jours maximum pour faire parvenir par mail au District un justificatif (médical, professionnel etc...)** pour valider une indisponibilité à partir de la publication des désignations (habituellement à J-10).

L'arbitre sera amendé en cas de non-envoi d'un justificatif de **15.00 Euros** sur ses indemnités de match et déplacement.

La commission précise que l'article concerne l'ensemble des arbitres du District de la Vienne, sans exception de traitement et quel que soit leur catégorie. Il ne concerne les stagiaires qu'à partir du moment où ils ne sont plus accompagnés et donc gérés par la CDA.

L'application de cet article 19 vaut également pour les arbitres n'honorant pas leurs désignations (absences sans prévenir).

En ce qui concerne les chiffres liées à l'application de l'article 19, le Bureau fait le point sur la période allant du 24/08/2024 au 13/10/2024.

- 17 indisponibilités tardives et 4 absences sont relevées.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON**



INFORMATIONS DIVERSES

Sélection « 86/79 » U15 Garçons Tournoi Inter-Districts



CONVOCATION OFFICIELLE

DESTINATAIRES : joueurs U15 du District de la Vienne nés en 2010 retenus en Sélection du « Vienne/Deux-Sèvres» (cf. liste ci-dessous).

Chaque joueur retenu est convoqué le :

MERCREDI 30 OCTOBRE 2024
à 10h45 précises
directement au Centre Technique
de la LIGUE de Football Nouvelle-Aquitaine
à PUYMOYEN (16400)

Chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur (matchs sur terrain synthétique)

Le déjeuner sera pris en commun à la restauration du Cercle (à 11h15), repas à la charge de la L.F.N.A. La fin de la journée est à l'issue de la dernière rencontre... vers 18h.

Liste des 7 joueurs convoqués :

CHÂTELLERAULT S.O.C : GUENAND Soan
G.J ESPOIR SUD POITIERS : LECOR Juanylo
STADE POITEVIN F.C : FOYOH Ahmed, POEY Jean, DA SILVA Pablo,
RAPICAULT Mathis, EL BRAHMI Bilal

En cas d'absence ou plus d'informations si nécessaire, merci de contacter
M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86 au numéro suivant :06.44.28.33.94



L'encadrement de cette journée sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PPF LFNA 79



Lieu du rendez-vous
à 10h45
Centre Technique LFNA
à PUYMOYEN
(102, rue d'Angoulême)

Lieu de déroulement
des rencontres

Organisation Interdistricts U15 garçons
Le mercredi 30 octobre 2024
A Puy-Mayon

Temps de match	Durée de la mi-temps	Début des rencontres
2 x 30 min	00:05	13:30

Sélections
Charente - Charente-Maritime
Deux-Sèvres - Vienne
Limousin
Gironde

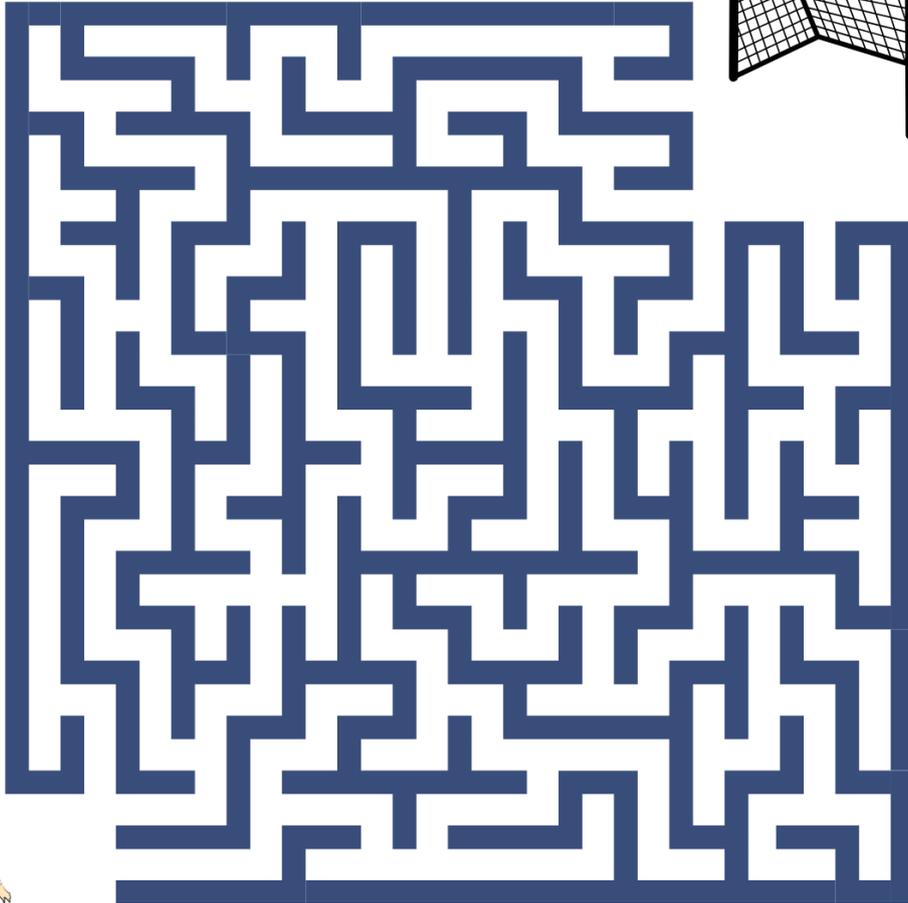
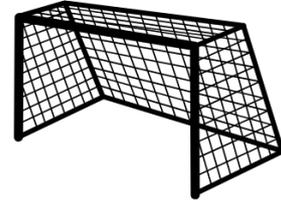
Répartition des points	
Match gagné	4 points
Match gagné aux tab	2 points
Match perdu aux tab	1 point
Match perdu	0 point

Sélections recevantes	Score	TAB	Sélections visiteuses	Horaires	
Charente - Charente-Maritime			Deux-Sèvres - Vienne	13:30	Match 1
Limousin			Gironde	14:30	Match 2
Perdant "Match 1"			Perdant "Match 2"	15:35	Match 3
Vainqueur "Match 1"			Vainqueur "Match 2"	16:35	Match 4



MINI JEU

AIDE RONALDO À METTRE SON COUP FRANC





RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Jeu des 8 différences

